

Décision

Générale

colonial

Décision n° 48-345-1925 Divers.

n° 48-345-1925

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

3 août 1925

Numéro JO

n° 345 du 31/08/1925

Date du numéro

31 août 1925

TEXTE INTÉGRAL

le personnel du poste de T. S. F. a ondes courtes est autorisé à employer les voitures de place dans ses déplacements de service, aux tarifs fixés par les arrêtés en vigueur. Ces dépenses seront remboursées par dizaine sur états certifiés exacts par le chef de poste.